

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DEVE 106 Subvention (1 500 euros) à l'association Abeille Francilienne (12^{ème}).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Abeille Francilienne (12^{ème}) pour son projet d'éducation à l'environnement et au développement de l'apiculture ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Abeille Francilienne dont le siège social est situé 49 rue Gabriel Lamé à Paris 12^{ème}.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO